

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE 1 ^{er} avril 2025	
DATE DE CONVOCATION 26 mars 2025	
DATE D’AFFICHAGE 03 avril 2025	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le **PREMIER AVRIL** DE L’AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s’est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC, COPLO, LECERF, GODEFROY, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. COQUELET, M. COPLO à Mme DUVALLET, M. LECERF à M. LEGO, M. GODEFROY à M. JAMET, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. GHOUL, Mme LOUBASSOU à Mme BENAMARA, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme VINCENT, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

Mme Jeanne POUHÉ
est nommée Secrétaire à l’ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, LHERNAULT, SWIECH, TORETON et Mmes BOULANGER, JEZ, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°04

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Le Conseil municipal, lors de la séance du 12 février 2025 a voté le budget primitif (BP). Dès que le compte administratif et le compte de gestion sont votés et après l’affectation du résultat, les reports de l’année précédente font l’objet d’un budget supplémentaire.

Pour mémoire, le BP 2025 voté s’élève à **57 657 000 €** (mouvements d’ordre inclus).

La proposition de budget supplémentaire est de **8 029 000 €** dont 712 000 € en fonctionnement et 7 317 000 € en investissement (y compris les restes à réaliser) qui porterait ainsi le budget municipal à **65 686 000 €**.

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

I / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé Chapitre par nature	Voté BP	Proposition BS	Total BP+BS
Atténuation de charges (013)	250 000		250 000
Produits des services (70)	964 000		964 000
Impôts et taxe (73)	7 818 000		7 818 000
Fiscalité locale (731)	11 780 000	- 72 731	11 707 269
Dotations et participations (74)	15 958 000	671 300	16 629 300
Autres produits de gestion courante (75)	109 380		109 380
Produits financiers (76)	52 620		52 620
Produits spécifiques (77)	20 000		20 000
Opérations d'ordre entre section (042)	359 000		359 000
Résultat de fonctionnement reporté (002)		113 431	113 431
Total des recettes de fonctionnement	37 311 000	712 000	38 023 000

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 712k€. Ces nouvelles recettes émanent de :

- L'intégration du résultat de l'exercice 2024 (+113 k€) ;
- L'ajustement des recettes de fiscalité :
 - Fiscalité directe locale (-80 k€)
 - Impôt sur l'électricité (+ 8 k€)
- L'ajustement des dotations et participation (+671k€) :
 - Compensation de la taxe foncière bâties des locaux industriels(+545k€)
 - Solde de la participation de l'État pour l'organisation des TAP pour l'année scolaire 2024-2025 (+122k€)

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENTS

Libellé Chapitre par nature	Voté BP	Proposition BS	Total BP+BS
Charges à caractère générale (011)	11 015 000	682 000	11 697 000
Charges de personnel et frais assimilés (012)	15 701 000		15 701 000
Autres charges de gestion courante (65)	4 618 000	30 000	4 648 000
Charges financières (66)	963 000		963 000
Charges spécifiques (67)	20 000		20 000
Dotations aux provisions (68)	3 000		3 000
Opération d'ordre entre section (042)	977 000		977 000
Virement à la section d'investissement (023)	4 014 000		4 014 000
Total des dépenses de fonctionnement	37 311 000	712 000	38 023 000

Les recettes supplémentaires constatées permettent d'ajuster certaines dépenses de fonctionnement, notamment :

- Un abondement des charges à caractère général (+682 k€) dont 200k€ pour les fluides, 60k€ pour l'assurance du personnel, 40k€ pour les

séjours d'été, 40k€ pour les opérations d'été et 26k€ pour les transports scolaires. 300k€ sont mis en réserve pour faire face aux imprévus.

- Les charges de gestion courante (+30k€), pour les dépenses de logiciels.

II/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

A. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé Chapitre	Voté BP	Proposition BS	Reste à réaliser	Total
Produits des cessions d'immobilisations (024)	820 000	292 806		1 112 806
Dotations, fonds divers et réserves (10)	2 333 000	5 203 306		7 536 306
Subventions d'investissement (13)	6 702 000	423 587	1 397 300	8 522 888
Emprunts et dettes assimilés (16)	1 500 000			1 500 000
Virement à la section de fonctionnement (021)	4 014 000			4 014 000
Opérations d'ordre entre sections (040)	977 000			977 000
Opérations patrimoniales (041)	4 000 000			4 000 000
Total des recettes d'investissement	20 346 000	5 919 700	1 397 300	27 663 000

Les recettes d'investissement progressent de 7,3M€.

Il s'agit d'intégrer les éléments survenus depuis le vote du BP, à savoir :

- L'affectation du résultat (+5,2 M€) ;
- La réalisation d'une cession de terrains (+293k€) ;
- Des subventions d'investissement supplémentaires (+423k€).

B. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé Chapitre	Voté BP	Proposition BS	Reste à réaliser	Total
Emprunts et dettes assimilées (16)	4 512 515			4 512 515
Subvention d'équipement versées (204)	65 000	33 200		98 200
PPP Eclairage vidéo communication (10005)	859 000			859 000
Tvx chauffage bâtiments communaux (10016)	91 400	25 761		117 161
PNRU2 - Cerfs Volants (10021)	798 660			798 660
PNRU2 - Léo Lagrange (10022)	100 059	371		100 430
PNRU2 - Espaces publics de la dalle (10024)	180 530	11 388		191 918
PNRU2 - Promenade Tilleuls et ses abords (10025)	2 764 925			2 764 925
Tvx CL Eléphant (10026)	133 500		1 996	135 496
Amélioration du cadre de vie (10028)	1 454 091	100 000	137 399	1 691 490
Equipements sportifs (10033)	1 088 425		1 031	1 089 456
Equipements autres bâtiments (10035)	464 195	194 709	57 322	716 226
Pièces Musarde liaison grosse borne (10038)	14 900			14 900
Extension groupe scolaire Coluche (10039)	93 218			93 218
Voiries structurantes (10040)	2 347 912	140 920		2 488 832
Transformation de la Rotonde (10041)	334 592	210 044		544 637
Amélioration bât. scolaires, périscolaires (10042)	567 144		65 810	632 954
Accompagnement à la transition eco. (10043)	116 933		184 977	301 910
Opérations d'ordre entre sections (040)	359 000			359 000
Opérations patrimoniales (041)	4 000 000			4 000 000
Solde d'exécution d'investissement reporté (001)		6 152 071		6 152 071
Total des dépenses d'investissement	20 346 000	6 868 464	448 536	27 663 000

En investissement, il est proposé d'intégrer en dépense :

- Le report du solde l'investissement (+6 152 k€), ainsi que les restes à réaliser (+448 k €) ;
- Les crédits de paiement des AP-CP non consommés en 2024 :
 - 210k€ pour les travaux de la Rotonde
 - 141k€ pour les voiries structurantes
 - 11k€ pour les espaces paysagers de la dalle
 - 25k€ pour les travaux de chauffage des bâtiments ;
- Des crédits supplémentaires pour l'amélioration des bâtiments et des équipements communaux (+194 k€) ;
- Des crédits pour la réalisation d'une étude urbaine complémentaire portant sur le secteur « Arcane / Place des 4 saisons » (+100k€), financée dans le cadre du PNRU 2
- D'abonder de 33k€ la subvention à verser pour la clôture de la concession d'aménagement de la Chênaie 3.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2025, équilibré avec les écritures d'ordre à la somme de **8 029 000€**.
- **ADOpte** l'ensemble des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour l'investissement, tel que présenté en annexe.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

